

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 7 Novembre 2017



EXTRAIT N° 2017.00347 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 17
↔ présents : 13
↔ représentés : 3

Date de convocation :

31 Octobre 2017

Secrétaire de séance :

Jean-Claude Pelleteur

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à 14 heures 00, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT donne pouvoir à M. Eric PROVOST

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Travaux d'entretien par camion hydrocureur des équipements d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales: Groupement de commandes entre les Villes de Donges, Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 7 Novembre 2017****Commission** : Commission Finances**Objet** : Commande publique - Travaux d'entretien par camion hydrocureur des équipements d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales: Groupement de commandes entre les Villes de Donges, Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guer**Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, membre du Bureau,**

Expose,

Les Villes de Donges, Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Pornichet et la CARENE doivent procéder chaque année à des travaux d'entretien par camion hydrocureur des équipements d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

La constitution d'un groupement de commandes entre ces entités permettrait de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la CARENE comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux d'entretien par camion hydrocureur des équipements d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- désignant la CARENE comme coordonnateur du groupement,
- autorise la signature de cette dernière avec les Villes de Donges, Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac et Pornichet.

Le Président,
David SAMZUN**ADOPTE A L'UNANIMITE****Ce document a été signé électroniquement**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 7 Novembre 2017



EXTRAIT N° 2017.00348 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 3

Date de convocation :

31 Octobre 2017

Secrétaire de séance :

Jean-Claude Pelleteur

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT donne pouvoir à M. Eric PROVOST

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU

Commission : Administration générale

Objet : Saint-Nazaire Association - Revue Estuaire - Attribution d'une subvention - Approbation et autorisation de signer une convention

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 7 Novembre 2017**

Commission : Administration générale

Objet : Saint-Nazaire Association - Revue Estuaire - Attribution d'une subvention - Approbation et autorisation de signer une convention

Marie Anne HALGAND, Vice-Présidente,

Expose,

En 1984, une initiative de Saint-Nazaire Associations a permis la création du journal « Estuaire ».

Au début des années 2000, Saint-Nazaire Associations a proposé d'inscrire « Estuaire » dans les enjeux de l'agglomération naissante en étendant le champ des informations contenues dans son hebdomadaire et en élargissant sa diffusion à l'ensemble du territoire de la CARENE.

En 2002, la CARENE a décidé d'y répondre favorablement, l'association déployant son soutien à la vie associative en direction des associations des communes de l'agglomération et prenant en compte la variété des associations présentes sur le territoire intercommunal.

Par décision du Bureau communautaire du 4 avril 2017, la CARENE a approuvé le renouvellement de sa participation financière à la publication et à la diffusion de la revue « Estuaire », pour un montant de 103 620 euros. Cette convention est arrivée à échéance le 30 septembre 2017.

Dans cette convention, la CARENE rappelait à l'association ses engagements sur la prise en compte des enjeux de développement de nouveaux moyens de diffusion adaptés aux nouvelles technologies de l'information et à la variété du tissu associatif local. Lors des échanges conduits avec l'association dans le cadre de la préparation de cette convention, la poursuite des soutiens avait été conditionnée à l'atteinte de ces objectifs.

Saint-Nazaire Associations a entrepris de revoir profondément son projet associatif et poursuit actuellement son travail sur la refonte des outils de communication les plus adaptés à la mise en œuvre de ce projet et donc aux attentes du monde associatif. Elle a dans ce cadre fait une nouvelle demande de subvention à la CARENE au titre de l'année 2017. Il est ainsi proposé de la soutenir dans cette démarche en lui garantissant, le temps de cette réflexion, les moyens financiers permettant de continuer d'assurer une information sur les activités associatives dans les mêmes conditions qu'actuellement autour de la publication de la revue Estuaire.

En conséquence, il est proposé de signer une nouvelle convention financière avec Saint-Nazaire Associations qui court jusqu'au 31 décembre 2017 et d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 euros qui viennent s'ajouter au 103 620 € déjà versés au titre de la convention en date du 4 avril 2017, soit un total de 128 620 € au titre de l'année 2017.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- approuve l'attribution d'une subvention supplémentaire de 25 000 euros au titre de l'année 2017,
- autorise la signature d'une convention financière avec Saint-Nazaire Associations.

La dépense en résultant sera imputée au compte 6574 du budget principal.

Le Président
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU